



Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic

Des garanties... sans garantie!

Le 2 septembre 2014

L'AQRP dresse un bilan plus que mitigé des travaux de la commission parlementaire portant sur la santé financière et la pérennité des régimes de retraite du secteur municipal.

Premièrement, le gouvernement, dans ce dossier, a tenté à plus d'une reprise de minimiser l'impact financier réel d'une suspension de l'indexation, notamment en tentant de démontrer que cela affecterait seulement 15 % des régimes de retraite et 7 % des retraités. Cette statistique, habilement dévoilée par le ministre Moreau, s'avère en réalité trompeuse, car, selon la Régie des rentes du Québec, cette proportion s'applique aux 3 256 retraités qui bénéficient d'une pleine indexation.

Si le ministre Moreau avait voulu tracer le portrait le plus fidèle de la situation qui prévaut à l'heure actuelle dans le secteur municipal, il aurait sans doute précisé que 34 % des régimes jouissent pour leur part d'une indexation partielle, ce qui représente 63 % des retraités. Si l'on additionne ceux qui sont indexés partiellement à ceux qui le sont pleinement, c'est plutôt 49 % des régimes de retraite et 70 % des retraités municipaux qui sont touchés. Au total, c'est près de 35 000 retraités, soit dix fois plus que ce qu'a avancé le ministre Moreau en commission, qui seraient affectés par cette mesure rétroactive. Nous ne sommes plus en face du même problème. Tout un changement de perspectives et de perception, n'est-ce pas ?

Deuxièmement, le projet de loi indique que le rétablissement de l'indexation, en cas de bonne santé financière des régimes, doit être prioritaire. Sur ce point, l'insistance du ministre Moreau à vouloir obtenir un chèque en blanc de la part des retraités a été très mal reçue. À la lumière de ce que nous avons constaté au cours des auditions, soit qu'il n'existe aucun consensus sur ce qu'est un régime de retraite suffisamment capitalisé ou en bonne santé, cette « garantie » offre bien peu de réconfort!

Comme nous l'avons soulevé en commission, ce qui est ébranlé par le projet de loi n° 3 c'est toute la question du respect des engagements et tout ce que nous entendons par « garantie ». Il est particulièrement ironique que le gouvernement demande aux retraités de lui accorder leur confiance au moment même où il tente de revenir sur des engagements passés. Il n'est donc pas étonnant que les retraités s'indignent contre ce qu'ils considèrent, à la lumière du contexte actuel, comme de fausses promesses.

Au cours des prochaines semaines, ce n'est pas seulement le sort de quelques « privilégiés » qui est en jeu, mais plutôt l'avenir et la dynamique des négociations portant sur les régimes de retraite de plusieurs centaines de milliers de Québécois et de Québécoises qui aspirent à vivre leur retraite sainement et dignement.

Au final, les parlementaires doivent réaliser que ce dossier comporte des risques de précédents majeurs dans le dossier de la retraite. Rappelons que pour les secteurs public et parapublic, c'est plus de 300 000 retraités qui attendent de voir ce que leur réservent les prochaines négociations portant sur l'avenir de leur régime et qui sont prévues pour 2015. Entretemps, le gouvernement doit cesser de minimiser les impacts de ce qu'il s'apprête, à la hâte, à imposer aux retraités et à léguer aux futurs retraités du Québec.

Donald Tremblay
Président de l'AQRP